

**MAIRIE DE CUREL**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 08/2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

**OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE CONCESSION CIMETIERE AU COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les travaux du columbarium sont terminés.

Il explique qu'il s'agit désormais d'informer les habitants de la commune de la possibilité qu'ils ont d'acheter une concession dans le columbarium.

Monsieur le maire rappelle le coût de construction du columbarium de 9 concessions.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente d'une concession à **450.00 €**.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette demande.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- valide la proposition et de Monsieur le Maire et fixe le tarif de la concession au columbarium à 450.00 €.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 20 mars 2023,

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

  
